

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 avril 2013

OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 922)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 3451

présenté par
Mme Dalloz

TITRE

Après le mot :

« mariage »,

rédiger ainsi la fin du titre :

« , l'adoption, la procréation médicalement assistée et la gestation pour autrui aux couples de même sexe, et supprimant la nécessité de la différence sexuelle propre à la filiation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Puisque ce texte ouvrira de fait le droit pour les couples homosexuels à recourir à la PMA et la GPA en plus de l'adoption, il faut que tout le monde en soit informé et ne pas mentir une fois de plus par omission.